

aux dirigeants du monde des affaires américains et, par leur intermédiaire, aux milieux politiques et économiques américains, les politiques économiques canadiennes et les possibilités de débouchés. Le programme permet en outre de faire valoir nos intérêts auprès des autorités fédérales et étatiques américaines chargées des politiques. Parallèlement, les renseignements recueillis sur les points de vue du monde des affaires américains ont contribué au processus d'élaboration des politiques au Canada.

La restructuration de l'AEIE et l'introduction de la Loi sur Investissement Canada ont été bien accueillies par les Américains qui y voient le signe que notre gouvernement reconnaît le rôle positif que l'investissement étranger doit jouer dans le développement de l'économie canadienne.

Afin de promouvoir l'image du Canada comme lieu propice aux investissements, le ministère a participé pour la première fois à une conférence visant à déterminer un lieu pour les conférences nationales qui se tiendront aux États-Unis. Afin de poursuivre ce même objectif, le ministère a participé à des conférences nationales organisées à l'intention d'analystes des investissements et d'investisseurs internationaux. De plus, il a parrainé – et là encore il s'agit d'une première – deux missions étrangères afin de promouvoir les investissements. La première était composée d'un groupe d'analystes de la côte Ouest américaine, qui ont visité le pays; la seconde, d'un groupe de hauts responsables des investissements, provenant des États du Nord-Est. En outre, les consulats généraux canadiens, en collaboration avec des représentants des provinces et du secteur privé, ont organisé trois colloques sur le développement des investissements.

Le ministère a cherché à accroître la présence de l'industrie canadienne sur le marché des États-Unis en faisant effectuer par des experts-conseils du secteur privé des études de marché des produits canadiens dans différentes régions des États-Unis. L'an passé, cinq études ont été terminées et six ont été entreprises. Elles déterminaient les débouchés possibles qui correspondaient au potentiel particulier de petites et moyennes entreprises du Canada. Une fois terminées, elles ont donné lieu à des ateliers et à des colloques, auxquels ont pris part d'autres ministères du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des associations commerciales, qui devaient renseigner l'industrie sur les débouchés offerts et permettre l'établissement de stratégies de mise en marché.

Grâce à une étude sur les réseaux de transport vers les marchés du sud des États-Unis, le ministère a aidé les exportateurs nouveaux ou déjà expérimentés du Canada central. L'étude a été distribuée à près de 5 000 exportateurs canadiens, dans le cadre d'Exportations 85. D'autres études spécialisées sont en cours à l'intention des exportateurs des provinces de l'Ouest et de l'Atlantique.

En étroite consultation avec le MEIR, les gouvernements provinciaux et le secteur privé, le ministère a mis en œuvre en 1984-1985 un Programme de stratégies de mise en marché par secteur, visant les États-Unis. Cinq stratégies portant sur les secteurs de l'équipement agricole, des produits du bois manufacturés, des articles de sport, du transport urbain et du chauffage domiciliaire ont été complétées. De plus, on a entrepris des études dans dix autres secteurs, dont l'équipement pétrolier et gazier, l'équipement de défense, les logiciels et les vêtements.

Dans le cadre de son Programme des projets de promotion, le ministère a parrainé la participation de 500 entreprises

canadiennes à 33 grandes foires commerciales américaines. Environ 60 pour cent de ces entreprises, dont 85 pour cent étaient constituées de petites ou moyennes entreprises, commençaient à exporter. Le Programme a par ailleurs aidé près de 500 acheteurs américains à entreprendre des visites auprès de fabricants et de producteurs canadiens. Dans son ensemble, le Programme des projets de promotion a, pour chaque dollar engagé, généré plus de 163 \$ en vente à l'exportation.

En outre, le ministère a parrainé près de 80 manifestations de promotion commerciale, de petite envergure et relativement peu coûteuses, telles que des foires solos, régionales et organisées dans les consulats, destinées à aider les entreprises à tirer profit des débouchés commerciaux qui se développent rapidement. Pour chaque dollar engagé, ces activités ont engendré 167 \$ de ventes à l'exportation.

En 1984-1985, les États-Unis ont été la principale cible du Programme pour le développement des marchés d'exportation, dans le cadre duquel des demandes d'une valeur totale de 34,2 millions de dollars ont été approuvées. Pour le marché américain, les sections les plus en faveur du PDME sont la section B (Visites d'exploration des marchés) et C (Participation à des foires commerciales), l'ensemble des demandes pour ces deux catégories excède celles qui portent sur toute autre destination.

Les relations dans le domaine de l'énergie ont continué d'être gérées sous l'égide du Mécanisme de consultations relatives à l'énergie, forum créé en 1979, au sein duquel les représentants spécialisés des deux pays échangent régulièrement leurs vues sur des questions bilatérales et multilatérales. L'un des points saillants cette année a été la réforme apportée aux règlements canadien et américain régissant le commerce du gaz naturel. Le nouveau régime canadien, qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1984, permet, pour la première fois depuis 1974, aux exportateurs canadiens de négocier le prix du gaz naturel.

Les exportations d'énergie vers les États-Unis ont continué de représenter d'importantes recettes pour le Canada en 1984. Pour l'année civile, elles sont estimées à 7,1 milliards de dollars pour le pétrole, à 3,9 milliards pour le gaz naturel et à 1,4 milliard pour l'électricité, ce qui représente un total de 12,4 milliards, par rapport à 11,1 milliards en 1983.

Les questions d'environnement ont considérablement progressé, les deux pays ayant réaffirmé leur détermination à les régler de façon responsable et dans un esprit de collaboration. L'impasse dans laquelle se trouvait la question des pluies acides depuis trois ans a été débloquée au sommet de Québec. Le premier ministre et le président ont en effet annoncé à cette occasion la nomination de deux envoyés spéciaux sur les pluies acides, soit l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. William G. Davis, et l'ancien secrétaire américain au Transport, M. Drew Lewis. Ils auront comme mandat de poursuivre les consultations sur les lois régissant les pluies acides et de trouver des mécanismes destinés à améliorer l'environnement nord-américain.

La signature du Traité de la Skagit a satisfait la Colombie-Britannique, qui craignait que la vallée de la Skagit ne soit inondée à la suite d'une ordonnance de 1942 de la Commission mixte internationale, visant le relèvement du barrage Ross aux États-Unis. Ce traité montre que les deux pays sont capables de convenir de solutions mutuellement satisfaisantes pour le règlement de questions bilatérales difficiles. De même, la Commission de la dérivation Garrison, créée par le